



USS Union syndicale suisse

www.uss.ch

Revendications salariales des syndicats

Une hausse générale de salaire de 2 à 3 % : c'est mérité, juste et nécessaire

Pour 2011, les fédérations membres de l'USS demandent une hausse des salaires se situant entre 2 et 3 %, soit au moins 150 francs dans la plupart des branches. Et elles combattront aussi l'individualisation des salaires, car seuls les étages supérieurs en profitent.

Paul Rechsteiner, président de l'USS/fq

La grande majorité des salarié(e)s est restée sur sa faim après les dernières négociations salariales (de l'année 2009 pour l'année courante 2010); dans certaines branches, comme l'artisanat du bâtiment (second œuvre), il n'y a pas eu un franc d'augmentation des salaires. Alors que la charge de travail est restée normale et que la pression au travail fut très forte. La crise et plus encore, l'angoisse de la crise ont joué leur rôle d'intimidation. En partie, elles ont aussi été utilisées de manière éhontée, comme en témoignent les nouveaux records atteints, en pleine crise, par l'augmentation sans limites des hauts et très hauts salaires.

La situation bénéficiaire des entreprises, la productivité croissante et le retard des salaires rendent nécessaire une négociation salariale substantielle pour les salarié(e)s à bas et moyen revenus. Les organisations syndicales dominantes dans les branches, qui sont organisées dans l'Union syndicale suisse, revendiquent des augmentations de salaire générales de deux à trois pour cent. Cela correspond pour la majorité des salarié(e)s à une augmentation de 150 francs au moins.

Cette fois, en contrepied de l'individualisation des salaires, souvent prônée par la partie patronale, et qui ne profite finalement qu'aux hauts et très hauts salaires, il faudra parvenir à un accord sur une augmentation générale. Le socle de l'augmentation unitaire de 150 francs est un instrument utile en ce sens. Les augmentations générales ne font pas que développer la justice salariale, mais traduisent aussi le fait que l'essentiel de la production économique se réalise sous l'égide de la coopération.

Dans le cadre de cet accord sur des augmentations générales, une priorité particulière doit être accordée à la hausse des salaires minimaux. Les salaires minimaux conventionnels ne font pas que jouer un rôle protecteur contre les pressions et la sous-enchère salariales; ils contribuent en même temps de manière essentielle à freiner l'inquiétante évolution en ciseaux des salaires, dont l'écartement va croissant. Avec le principe de l'augmentation générale, ils permettent de s'assurer que les gains ne se dirigent pas uniquement vers le haut de l'échelle.

Les accords salariaux contenant des augmentations générales et des salaires minimaux bloquant les pressions à la baisse représentent aussi l'apport relativement le plus efficace à la lutte contre les inégalités de salaires en raison du sexe pour un travail égal ou de valeur égale. L'inégalité salariale entre femmes et hommes en Suisse est et reste un scan-



USS Union syndicale suisse
www.uss.ch

dale. Des progrès en matière de salaires minimaux sont d'autant plus urgents que les mesures prises sur une base volontaire, comme le dialogue sur l'égalité des salaires, semblent ne pas devoir véritablement progresser.

Une négociation salariale débouchant sur une augmentation générale et substantielle pour l'année prochaine, c'est aussi finalement, du point de vue économique, le meilleur et le plus fort coup de pouce que l'on puisse donner à la relance. Si à l'horizon 2011, des augmentations de coûts menacent déjà — comme celle des primes de l'assurance-maladie, qui n'est concrètement formulée que tardivement, mais qui pèse lourdement sur le budget des ménages — les prochaines négociations salariales peuvent et doivent apporter non seulement formellement, mais aussi réellement, quelque chose de plus à la majorité des salarié(e)s. Car elles et ils le méritent.

uss-infos 11 / 2010